

CHAQUE ANNÉE, **LE SCA**, DÉLIVRE  
OU TRAITE (EN MOYENNE) :



10 textes normatifs

20 actions de formation

30 réunions partenariales

100 recours hiérarchiques

180 autorisations  
de commerce

200 contrôles d'armurerie

1 000 réponses à des questions  
de réglementation

1 000 classements d'armes

2 000 avis aux douanes

Adresse postale :  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Adresse :  
55, avenue des Champs Pierreux  
92000 NANTERRE

sca-secretariat@interieur.gouv.fr  
01.46.14.66.51

[www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)

LinkedIn  Service Central des Armes



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**SCA** 

Service Central des Armes  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

— Secrétariat général —

Un service à compétence nationale rattaché directement au secrétaire général du ministère de l'Intérieur, chargé de la conduite et de la coordination de la politique publique de contrôle des armes et participe à celle des explosifs civils.

Une équipe d'une quarantaine de collaborateurs (corps administratifs et techniques, policiers, gendarmes, aux compétences diversifiées (droit des armes, droit des explosifs, droit européen, système d'information, expertise des armes, ingénierie de la formation, contrôles de sûreté, communication...).

# SES MISSIONS

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| L'expertise juridique du ministère de l'Intérieur dans les domaines des armes et des explosifs à usage civil                         | L'assistance aux <b>préfectures</b> sur l'application des réglementations armes et explosifs          | L'instruction et la délivrance des <b>autorisations de fabrication et de commerce des armes</b> | Le <b>contrôle de l'activité</b> des professionnels des armes                                     |
| L'élaboration d' <b>actions de formation</b> pour les personnels de l'Etat en charge de la gestion des armes et des explosifs civils | Le <b>classement des armes</b> civiles entre les différentes catégories prévues par la réglementation | L'administration des applications et <b>systèmes d'information sur les armes</b>                | La contribution aux négociations <b>européennes et internationales</b> sur les armes et explosifs |

# SES ACTIONS

## ▲ L'animation d'une politique publique

Dans les domaines des armes et des explosifs, le SCA est en lien étroit avec les différents services de l'État traitant de ces questions. Il conduit la concertation avec les **organismes représentatifs des utilisateurs, détenteurs et opérateurs**.

### • parmi ses partenaires étatiques :

- Ministère de l'Intérieur
  - Direction Générale de la Police Nationale,
  - Direction générale de la Gendarmerie Nationale,
  - Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,
  - Direction de la Modernisation de l'Action Territoriale,
  - Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques,
- Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale,
- Ministère des armées :
  - Direction Générale de l'Armement,
  - Direction des Affaires Juridiques,
  - Inspection des poudres et explosifs,
- Ministère en charge de l'environnement :
  - Direction Générale de la Prévention des Risques,
- Ministère en charge des douanes et des droits indirects,
- Office National de la Biodiversité, ...

### • parmi ses partenaires civils et associatifs :

- Comité Guillaume Tell :
  - Fédération Nationale des Chasseurs,
  - Fédération Française de Tir,
  - Fédération Française de Ball-Trap,
  - Association Nationale de Défense des Tireurs
  - Amateurs et Collectionneurs d'armes,
  - Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels,
  - Chambre Syndicale Nationale des fabricants et distributeurs d'Armes, munitions, équipements et accessoires pour la chasse et le tir sportif,
- Compagnie nationale des experts,
- Syndicat des Fabricants d'Explosifs, de Pyrotechnie et d'Artifices,...

## ▲ Un point de contact national, centre de ressource et d'expertise

Le SCA est l'**interlocuteur des bureaux « armes » et « explosifs » des préfectures**. Des boîtes mails sont dédiées aux questions portant sur la réglementation des armes et explosifs ainsi que sur gestion des titres de détention associés. Un parcours de formation est également proposé aux agents en charge de la police administrative des armes.

Un **site intranet** permet de partager l'actualité armes et explosifs du service et met à disposition d'importantes ressources documentaires et réglementaires. L'ouverture d'un **site internet** puis d'une **page Facebook** et **Linked'In** vise à proposer à un public large une information validée sur la réglementation et le classement des armes.

Autorité de classement, le SCA a l'exclusivité de la désignation de la catégorie de classement d'une arme, laquelle détermine les modes de commercialisation, d'acquisition et de détention. Le **référentiel général des armes (RGA)** achevé en 2019 constitue cette bibliothèque informatique des armes disponibles en France, avec le descriptif de leurs caractéristiques techniques et surtout, l'indication de leur classement. Il compte environ **40 000 fiches** et est actualisé dès qu'un nouveau modèle est signalé.

Le SCA participe au **Comité armes à feu** et au **Comité permanent des précurseurs d'explosifs de l'Union européenne** et dirige la délégation française auprès de la **Commission Internationale Permanente pour l'épreuve des armes à feu portatives (CIP)**. Il partage régulièrement son expérience tant auprès de délégations étrangères qu'il reçoit qu'en intervenant lors de colloques.

## ▲ Une autorité normative et décisionnelle

Le SCA est l'**autorité normative en matière d'armes civiles et participe étroitement à la réglementation concernant les explosifs civils**. Il prend par ailleurs de nombreuses décisions individuelles.

Il porte les textes normatifs de tous niveaux en matière de **réglementation des armes et des explosifs civils** (projets de loi, décrets en Conseil d'État, décrets simples, arrêtés). Il élabore les circulaires relatives à l'application de la réglementation sur les armes par les préfectures.

Par délégation du ministre, le chef du SCA délivre les **autorisations de fabrication et de commerce des armes A1 et B** ainsi que les **autorisations d'intermédiation des armes civiles de toutes catégories**. Ces décisions sont précédées d'une enquête administrative, avec visite de conformité et de sûreté par les contrôleurs du service. Ces mêmes autorisations peuvent être retirées ou suspendues en cas d'irrégularités ou de risques pour l'ordre public.

Il est également l'autorité hiérarchique pour les recours formulés contre les décisions préfectorales de dessaisissement d'armes et d'inscription au **fichier national des interdits d'armes (FINIADA)**.

Le SCA est saisi pour avis par la **direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)** sur les demandes d'autorisations de flux transfrontaliers d'armes et d'explosifs, au titre de la sécurité publique

## ▲ L'enjeu de la traçabilité des armes

La traçabilité unitaire des armes (savoir à tout moment où se trouve chaque arme civile légalement détenue ou commercialisée) est une exigence européenne. Pour s'y conformer, tout en **modernisant et sécurisant la gestion administrative** de ces armes, le ministère de l'intérieur se dote d'un nouveau système d'information sur les armes (SIA) qui se substituera à AGRIPPA.

Le SIA est composé de plusieurs briques :

- le référentiel général sur les armes (RGA), actif depuis janvier 2020 ;
- le livre de police numérique, dans lequel les importateurs et les armuriers détaillants inscrivent les transactions d'armes, ouvert en octobre 2020 ;
- le « râtelier virtuel », par lequel les détenteurs (chasseurs et tireurs sportifs notamment) auront visibilité sur les armes détenues et pourront initier différentes démarches administratives (second semestre 2021) ;
- le portail préfecture, qui permettra la gestion en ligne des déclarations d'acquisition et des demandes d'autorisation (second semestre 2021).

